

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE WISSOUS

Essonne



Ville de Wissous

**DÉCISION N°22-126****Renouvellement du contrat entre la Commune de Wissous et la société DEMATIS pour le contrat d'abonnement des transmissions des documents comptable à la DDFIP via la plateforme E-PARAPHEUR****Le Maire de la Ville de Wissous (Essonne),****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la délibération en date du 10 juin 2021 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées aux articles L 2122-21 et L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**Considérant** que la Municipalité souhaite continuer à contribuer au développement de l'administration électronique et que cela représente un geste écologique,**Considérant** qu'il est nécessaire pour la Ville de posséder des logiciels spécifiques pour certaines tâches, notamment en finances et en ressources humaines,**Considérant** l'importance d'avoir une assistance et un suivi pour ces logiciels,**Considérant** la proposition de la société DEMATIS située 10 boulevard de Grenelle, CS 10817 à PARIS (75738) pour le contrat d'abonnement de transmission à la DDFIP,**DECIDE****Article 1 :** Un contrat est conclu entre la Commune de Wissous et la société DEMATIS pour l'abonnement E-PARAPHEUR, module comptabilité PES V2, validation, signature et transmission des bordereaux comptables.**Article 2 :** La société s'engage à :

- Une maintenance évolutive et curative,
- Une assistance technique.

**Article 3 :** Le contrat est consenti pour un montant de 1 470 € HT soit 1 764 € TTC pour une durée de trois ans. Le montant par an s'élève donc à 490 € HT soit 588 € TTC. Le règlement s'effectuera par mandat administratif dans les 30 jours suivant la réception de la facture.**Article 4:** La dépense correspondante est inscrite au budget communal.**Article 5:** La présente décision sera transmise à :

- La Sous-Préfecture de Palaiseau,
- La Trésorerie Principale de Chilly Mazarin,
- La société DEMATIS.